

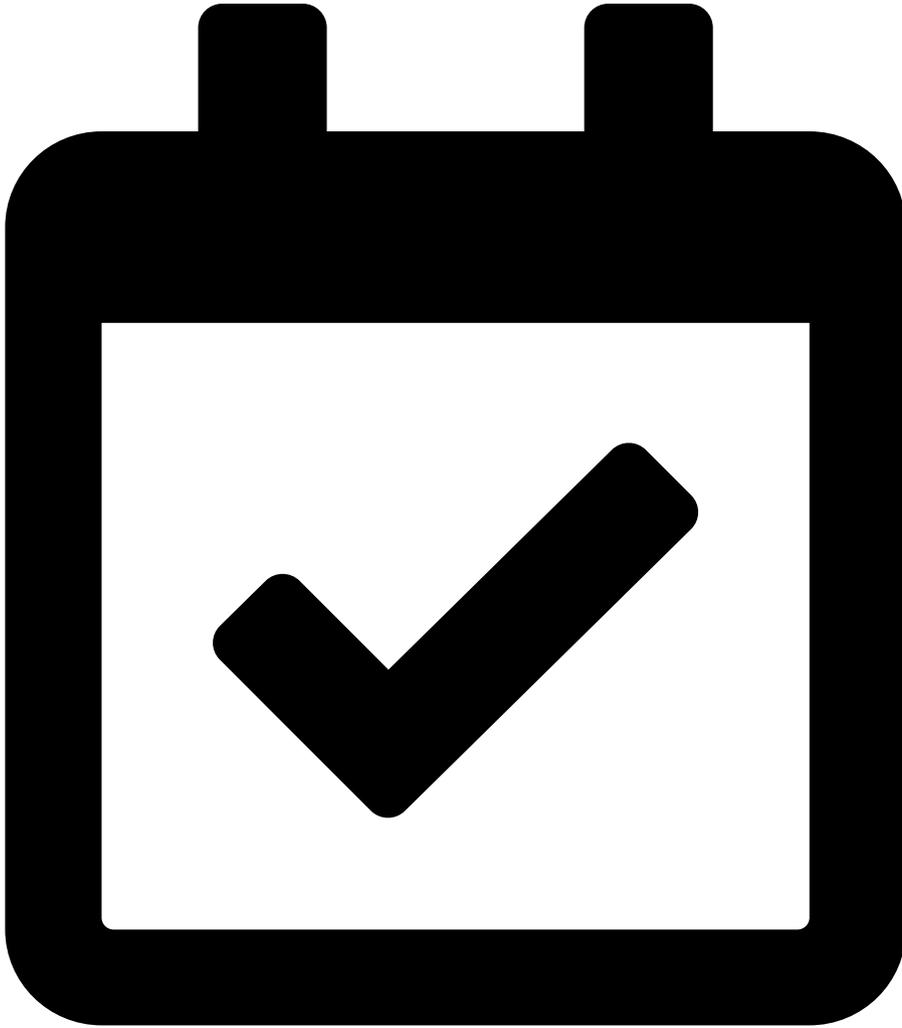
CNIL - recommandations & fiches pratiques

écrit par Marine de la Clergerie | 16/04/2025

L'autorité française de protection des données, la CNIL, publie régulièrement des recommandations, fiches pratiques et avis. La CNIL précise ainsi dans son rapport annuel 2024

Depuis 2019, ce sont ainsi une cinquantaine d'outils de droit souple (recommandations et guides) et une formation à distance (MOOC), suivie par au moins 185 000 personnes depuis sa création, qui ont été mis en ligne.

Domaine	Date	Titre & lien
API	24.11.2023	Recommandation technique relative à l'utilisation des interfaces de programmation applicatives (API) pour le partage sécurisé de données à caractère personnel.
Applications mobiles	08.04.2025	Recommandation relative aux applications mobiles
Authentification multifacteur	01.04.2024	https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/2025-03/recommandation_relative_a_l_authentification_multifacteur.pdf
IA	2024	https://www.cnil.fr/fr/les-fiches-pratiques-ia
Journalisation	14.10.2021	https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/atoms/files/recommandation_-_journalisation.pdf
Mots de passe	21.07.2022	https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/atoms/files/deliberation-2022-100-du-21-juillet-2022_recommandation-aux-mots-de-passe.pdf
Open data	12.06.2024	https://www.cnil.fr/fr/recommandations-diffuseurs-donnees-ouvertes
Réutilisateurs de données publiées sur Internet	12.06.2024	https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/2024-06/recommandations_reutilisateurs_donnees_publiees_sur_internet.pdf#page=2
Les tables de la CNIL 2024	14.12.2023	Tables informatiques et libertés 2024
Recrutement	30.01.2023	Guide du recrutement - Les fondamentaux en matière de protection des données personnelles et questions-réponses
Télésurveillance des examens en ligne	04.09.2023	https://www.cnil.fr/sites/cnil/files/2023-09/recommandation_dispositifs_de_telesurveillance_des_examens.pdf



[Contactez un avocat en droit des données à caractère personnel](#)

Le contrat de location-gérance

écrit par Marine de la Clergerie | 16/04/2025

Résumé: Le contrat de location-gérance permet à un propriétaire de fonds de commerce de confier son exploitation à un tiers, appelé locataire-gérant, qui assume les risques de gestion moyennant une redevance.

Problématique : Mal rédigé, le contrat de location-gérance expose à de lourdes conséquences : requalification en bail commercial ou en sous-location, litiges sur la gestion ou la clientèle, ou encore conflits sur la répartition des dettes et responsabilités face aux tiers, etc.

Formalisme du contrat de location gérance :

- Dans certains cas un document d'information précontractuelle est obligatoire sous peine de nullité
- Publication dans un journal d'annonces légales dans les 15 jours de leur date
- Immatriculation du locataire-gérant au registre national des entreprises
- Mention sur les documents commerciaux du RCS du locataire-gérant et du bailleur

Interdiction de la location-gérance dans certains secteurs :

- Les officines de pharmacies
- Les débits de tabac

Ou sous justification de la compétence professionnelle requise

Recommandations pour le locataire-gérant :

Le locataire-gérant devra vérifier notamment les points suivants :

- Le bail commercial autorise bien la mise en location-gérance
- Existence d'un fonds de commerce, d'une clientèle propre au fonds
- Analyser les éléments financiers (rentabilité, chiffre d'affaires, résultat, etc.)
- Lister les contrats et vérifier notamment :
 - Si des contrats essentiels attachés au fonds nécessitent une autorisation préalable au changement d'exploitation ;
 - Si certains contrats doivent être poursuivis et dans quelles conditions
 - Les contrats de travail
- S'assurer de l'absence de dettes liées à l'exploitation passée
- Les autorisations administratives

□ Analyser très attentivement les clauses du contrat proposé, en particulier celles liées à la durée, au montant et à l'évolution de la redevance, au stock, aux obligations d'entretien et de gestion, ainsi qu'aux limitations d'activité et aux clauses de sortie.

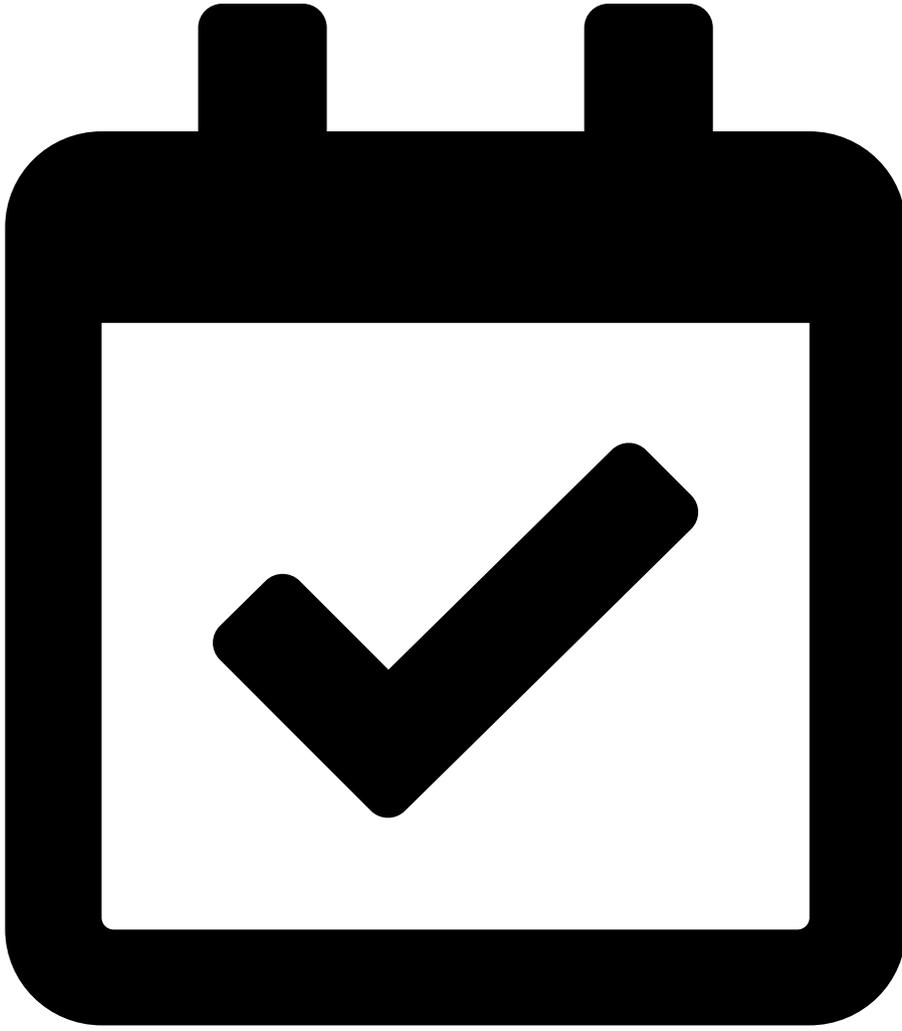
□ Dresser un état des lieux précis lors de la prise en possession

Législation applicable :

- Code de Commerce :
 - Article L144-1 et suivant (location-gérance)
 - Article L144-2 (immatriculation du locataire-gérant)
 - Article R144-1 (publication dans un journal d'annonces légales)
 - Article L.330-3 (information précontractuelle)

- Code Civil :
 - Article 1128 (condition de validité des contrats)

Contact: Besoin de l'aide d'un avocat pour un problème de contrat de location-gérance? Contactez Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, [www.mdc-avocat](http://www.mdc-avocat.fr), [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse



[Prendre rendez-vous avec Me de la Clergerie](#)

Les clauses de résolution des litiges dans les contrats commerciaux

écrit par Marine de la Clergerie | 16/04/2025

Les contrats commerciaux sont au cœur des relations d'affaires, définissant les droits et obligations des parties. Parmi les clauses essentielles, celles relatives à la résolution des litiges jouent un rôle clé pour prévenir ou gérer les conflits. Une rédaction précise de ces clauses peut éviter des litiges coûteux et parfois préserver les relations commerciales.

Pourquoi intégrer une clause de résolution des litiges ?

Dans la vie d'un contrat, des différends surviennent souvent entre les parties. Ces conflits peuvent entraîner des coûts élevés en temps et en argent, ainsi qu'un impact négatif sur la réputation de l'entreprise. Une clause bien rédigée peut permettre un processus d'escalade pertinent dans la vie des affaires et préserver les relations commerciales. Par ailleurs une clause de résolution des litiges bien rédigée peut offrir une solution alternative aux tribunaux, parfois plus rapide et économique. Toutefois, ces clauses doivent être bien réfléchies en fonction des parties et du type de contrat.

Les mécanismes de résolution alternatifs : conciliation, médiation et arbitrage

- **Conciliation:** Le contrat peut stipuler une clause de conciliation préalable.
- **Médiation :** Ce processus volontaire implique un médiateur qui aide les parties à trouver une solution amiable.
- **Arbitrage :** Plus formel et permettant de préserver la confidentialité, il permet à un arbitre de trancher le litige avec une décision exécutoire.

Ces mécanismes doivent être clairement définis dans le contrat, incluant les modalités de désignation des intervenants, les règles applicables et les délais.

Les principaux centres de médiation et d'arbitrage proposent des modèles de clause de médiation et d'arbitrage. Par exemple le CMAP propose des [modèles de clause](#) de médiation et/ou de clause d'arbitrage sur son site internet.

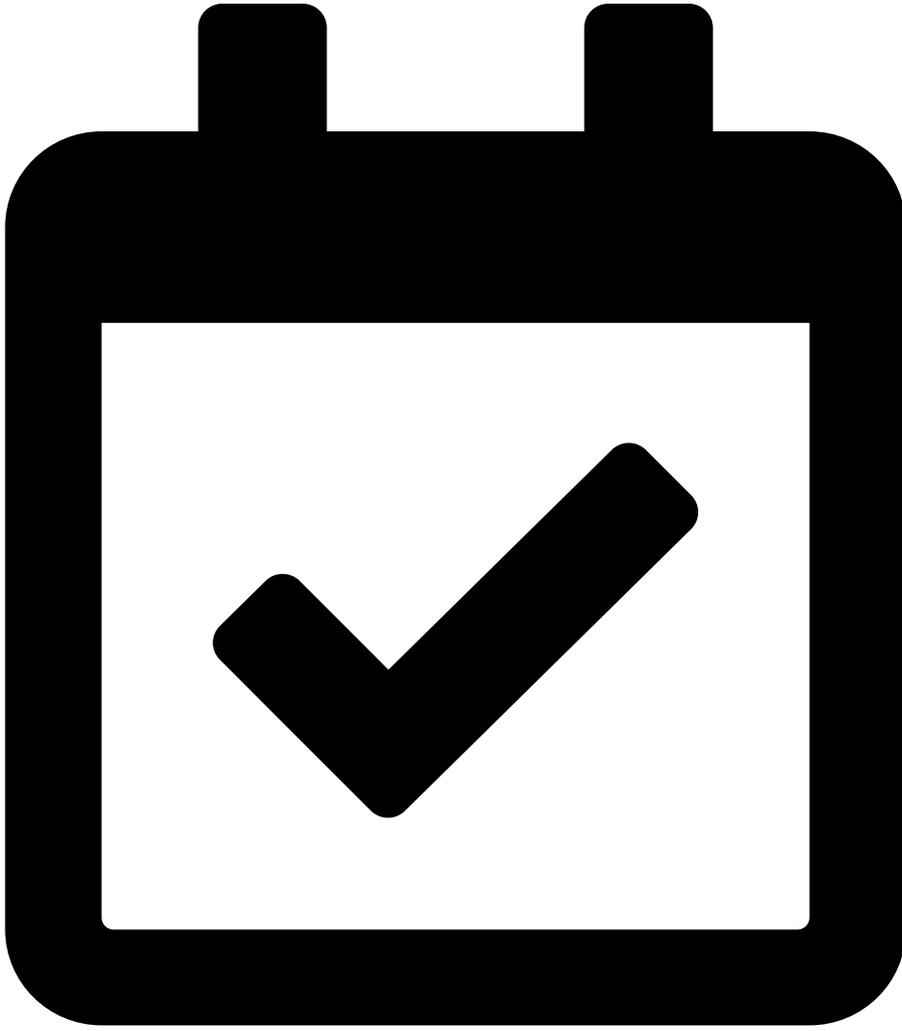
Compétence juridictionnelle et droit applicable

Lorsque les mécanismes alternatifs échouent ou ne sont pas prévus, il est important de déterminer :

- **La juridiction compétente** : Les tribunaux qui traiteront le litige selon les règles territoriales et matérielles.
- **Le droit applicable** : La législation régissant le contrat, en tenant compte des conflits de lois internationaux.

CONTACTEZ VOTRE AVOCAT POUR LES CLAUSES RELATIVES AUX LITIGES

Besoin de l'aide d'un avocat pour un problème de clause relative aux litiges, de conciliation, médiation ou arbitrage? Contactez Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat, [Consultation](#), [LinkedIn](#)), Avocat au Barreau de Toulouse. Me de la Clergerie accompagne régulièrement ses clients pour la rédaction de contrat et notamment pour des problématiques de conciliation, médiation, arbitrage, tribunal compétent.



[Demander un devis](#)

E-commerce - Quels documents juridiques pour votre site internet ?

écrit par Marine de la Clergerie | 16/04/2025

Créer un site internet implique de respecter plusieurs obligations légales. Voici les documents essentiels à rédiger pour garantir la conformité juridique de votre site de e-commerce.

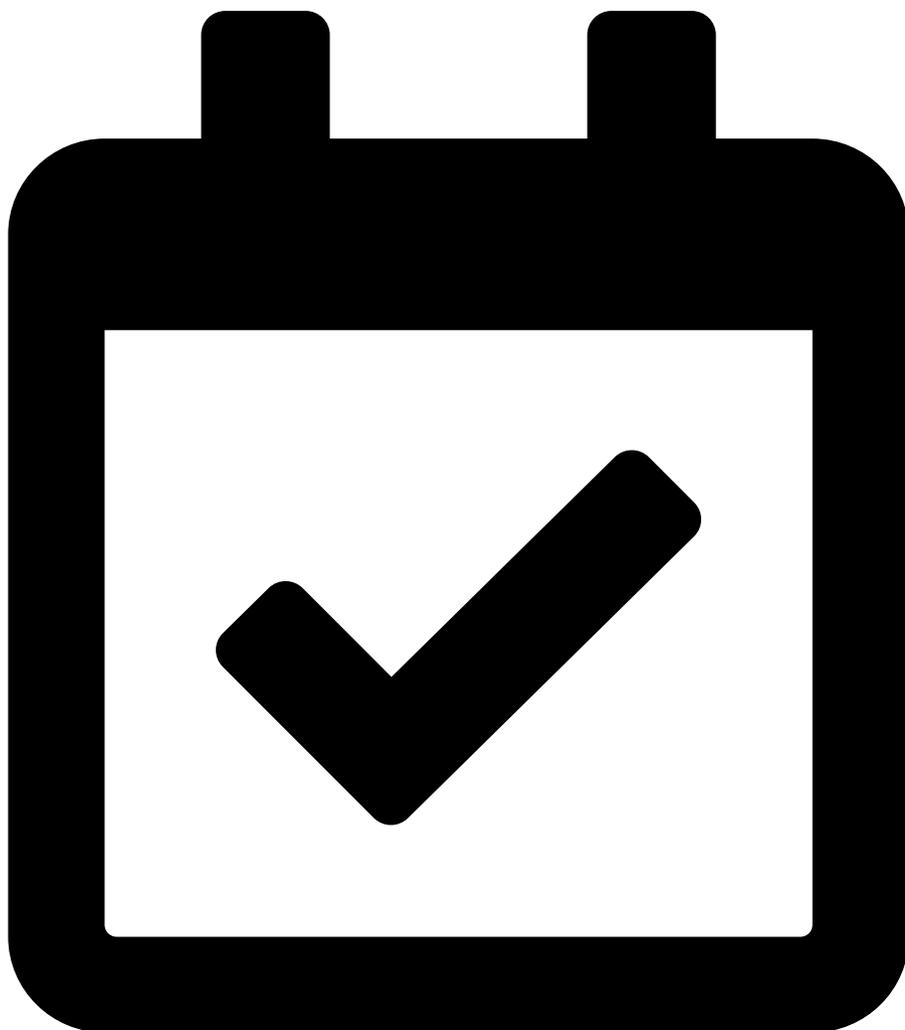
- Une page relative aux **mentions légales** de votre site de e-commerce
- Une page informant les visiteurs de votre site internet sur leurs données à caractère personnel, souvent appelée « **politique de confidentialité** »
- Des conditions générales d'utilisation (CGU) de votre site internet ou de e-commerce
- Les conditions générales de vente (CGV) ou de service (CGS) de votre site de e-commerce
- Les conditions relatives aux cookies de votre site internet de e-commerce
- Des fiches articles conformes à la réglementation relative au droit du e-commerce

Faire appel à un avocat en droit du e-commerce vous permet la création ou la mise à jour des documents contractuels de votre site internet de e-commerce. **CONTACTEZ VOTRE AVOCAT DPO EXTERNE**

CONTACTEZ UN AVOCAT EN DROIT DU E-COMMERCE

Besoin de l'aide d'un avocat pour un problème de droit du e-commerce? Contactez Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat.fr, [Consultation](#), [LinkedIn](#)). Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel et DPO certifié (VERITAS), Me de la Clergerie accompagne régulièrement ses clients pour des audit juridique de site internet, e-commerce, marketplace, RGPD, lors des contrôles de la CNIL & DGCCRF, en tant

que DPO externe.



[Contactez un avocat en droit du e-commerce](#)

Proposition de loi visant à réguler

la diffusion des commentaires et avis en ligne

écrit par Marine de la Clergerie | 16/04/2025

Titre : Proposition de loi visant à réguler la diffusion des commentaires et avis en ligne

État : Projet

- [26.03.2025](#) : dépôt au Sénat

Lien : [Dossier législatif](#)

Objectifs : Encadrer les évaluations des internautes

Nouveautés :

- Obligation d'un contrôle d'identité
- Nécessité de fournir un justificatif d'achat pour la publication d'un avis en ligne

Entités concernées : Tous les sites internet

Références

- Sénat, [Dossier législatif](#)

Actualités

Besoin de l'aide d'un avocat pour un problème d'avis en ligne? Contactez Me Marine de la Clergerie (contact@mdc-avocat.fr, www.mdc-avocat.com, [Consultation](#), [LinkedIn](#)). Avocat au Barreau de Toulouse, spécialiste en Droit du numérique et des communications, avec la qualification spécifique Droit des données à caractère personnel, Me Marine de la Clergerie accompagne

régulièrement ses clients sur des problématiques relatives aux avis en ligne.